

LES SUBSIDES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION—LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est la cinquième des six motions des subsides dont nous serons saisis au cours de la présente session. Je dois avouer qu'il est malheureux que demain nous en aurons épuisé cinq. En effet, on a maintenant l'impression que nous continuerons encore de siéger ici pendant plusieurs semaines. Or, je crois que lorsqu'on a modifié le règlement relatif à la question, on avait l'intention de répartir aussi uniformément que possible ces motions de subsides sur l'ensemble de la session. Je n'en fais reproche à personne en ce moment, mais le présent état de choses signifie qu'après cette motion de subsides, nous n'en aurons plus qu'une, si je ne m'abuse, pour le reste de la session. Durant ce temps-là, des événements très importants pourraient survenir, que l'opposition soulèverait normalement en proposant des amendements à l'occasion des motions de subsides; c'est en vertu de cette motion que de telles questions pourraient être soulevées ou des griefs examinés.

La question que je désire soulever aujourd'hui et à propos de laquelle je proposerai un amendement en temps et lieu est celle de la radiodiffusion et de la télévision nationales. Tous les députés conviendront qu'il s'agit là d'un aspect important de l'expansion nationale, puisqu'il nous entraîne dans le domaine de la communication des idées, si important pour ce qui est de lier ensemble les différents secteurs du pays et notre population, raffermir notre unité et aiguillonner notre fierté nationale.

A mon avis,—et c'est aussi l'avis de l'opposition officielle,—le gouvernement aurait dû faire connaître avant aujourd'hui sa ligne de conduite à ce sujet, les doutes et les hésitations des dernières semaines auraient dû être dissipés, et la Chambre, en fait, tout le pays, devrait savoir à quoi s'en tenir à ce sujet, étant donné le rapport Fowler sur la radio-télédiffusion, étant donné aussi que, dans la campagne électorale de 1957 et celle de 1958, le premier ministre a affirmé que les vœux énoncés dans le rapport seraient étudiés, ainsi qu'il l'a dit, sans trop de retard. Rien n'a été fait pour dissiper cette incertitude, mais je dois ajouter que nous avons eu, il y a quelques semaines, une déclaration très intéressante et très utile du ministre intéressé.

Toutefois, rien n'a été fait pour dissiper l'incertitude quant à la ligne de conduite du

gouvernement, incertitude qu'on éprouve certainement à la suite des vues très nettes exprimées par le premier ministre et par certains membres du gouvernement lorsqu'ils étaient dans l'opposition en ce qui concerne la radio et la télévision. Si nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, voulons maintenant nous plaindre de retards et d'incertitudes qui se manifestent quant à cette ligne de conduite, nous devrions être en mesure d'exposer notre opinion à ce sujet, et c'est ce que j'ai l'intention de faire avant de proposer mon amendement.

Je n'aurai guère besoin de souligner longuement toute l'importance que revêt le domaine de la radio et de la télévision à l'égard de notre vie nationale, de la culture canadienne, de son expansion et du renforcement de notre identité. Ce sont là deux moyens puissants qui, dans la poursuite de ces objectifs essentiels, peuvent jouer dans le bon ou dans le mauvais sens. De nos jours, nous entendons beaucoup parler, en cette étape de notre histoire, de la nécessité toute particulière qu'il y aurait de mettre au point un esprit canadien vigoureux et sain. C'est évidemment une question qui préoccupe tous les Canadiens. Aussi devons-nous nous occuper de l'activité de tout organisme chargé de communiquer des idées, comme la radio ou la télévision, et l'apport de ces organismes en ce qui concerne l'établissement d'un esprit canadien fort et sain doit nécessairement nous intéresser.

C'est spécifiquement le cas de la radiodiffusion, parce que si nous n'exploitons pas ce moyen de communication en vue d'atteindre les véritables objectifs canadiens et de servir l'intérêt du public, d'autres s'en serviront à des fins qui seront plus ou moins bonnes, mais qui ne seront sûrement pas entièrement canadiennes. C'est cet intérêt national et ces buts nationaux que devraient,—et que devaient,—viser les organismes chargés de la radio et de la télévision dans notre pays. Les gouvernements précédents l'ont d'ailleurs reconnu il y a bien des années. C'est l'intérêt national qui prévaut et qui doit avoir la préférence sur n'importe quel avantage privé.

Il ne faudrait pas, à mon avis, affaiblir ce principe, quelle que soit la ligne de conduite adoptée à la Chambre dans ce domaine. Le contrôle de nos propres ondes doit nous aider à déterminer,—pour autant qu'une nation peut le faire dans cette ère d'interdépendance,—notre destinée nationale, et nous aider à développer notre nationalité distincte et une culture proprement canadienne.

Il est impossible, à mon avis, de trop souligner le rôle que peuvent jouer la radio ou la télévision quand il s'agit de constituer dans la partie septentrionale de notre continent une personnalité nationale distincte,